



Liquidation et partage de succession

Par **benal95**, le **26/07/2010** à **19:49**

Bonjour, rnma mere est decedee au mois d'octobre 2009 rnune de mes soeurs reprend la maison et on fait une liquidation et partage de la sucesssion rnle probleme est que le notaire a commis regulierement des erreurs dans les actes et nous lui avons demande de modifie et de le faire correctement afin de cloturer la succesion> apres 3 rendez vous rnfin juin, il nous convoque pour finaliser la succession et nous remet un cheque pour cloturer la succession rnle 12 juillet on recoit un courrier par lequel il nous annonce qu'il s'est encore trompe et que nous lui devons de l'argent pour payer les droits de toute urgence et que si on ne lui adresse pas tout de suite le reglement, il faudra etablir une attestation de propriete ce qui engendrerait un surcout important rnen a il le droit ? rnn'est il pas tenu de depose l'acte et doit on payer